

Formulaire d'inscription

« Certificat de formation continue en Production des Arts de la scène »

DÉLAI DE DÉPÔT DES DOSSIERS POUR LA FORMATION 2025-2026 : 30 octobre 2024

Les dossiers doivent parvenir pour la date indiquée, par mail à cas.production@manufacture.ch

Prénom Nom
 Date de naissance Prénom Nationalité
 Profession Lieu d'origine

* Adresse privée

* Adresse professionnelle

..... Cie/Soc.
 Rue /CP
 NPA Lieu
 Téléphone
 e-mail

* Cocher l'adresse de facturation

Formation/diplômes

- Université, EPFL
- Haute école spécialisée
- Brevet fédéral ou maîtrise fédérale
- Maturité professionnelle ou gymnasiale (bac)
- CFC
- Ecole privée
- Autres :

Information sur le cours provenant de

- Flyer du cours
- Annonce presse
- Bouche à oreille
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Employeur
- Promotion par e-mail
- Autre :

La sélection est annoncée aux participant·es au 1er décembre 2024.
 Frais d'inscription à verser au plus tard au 30 octobre 2024 : 80 CHF, sur compte n° IBAN : CH43 0900 0000 1750 3771 5, mention "Inscription CAS en Production des Arts scéniques »
 Paiement du premier versement (20% de l'écolage), délai : 15 décembre 2024
 Paiement du deuxième versement, délai : 30 janvier 2025

Tout désistement doit être annoncé par écrit. Si le désistement intervient entre la décision d'admission et l'entrée en formation, le 20% du montant de l'écolage est dû à La Manufacture. En cas d'arrêt après le début de la formation, la totalité de l'écolage reste dû à La Manufacture.

En soumettant ce dossier de candidature, j'accepte les conditions de paiement et de désistement éventuel. J'autorise la HES-SO (ou la haute école) à requérir des informations complémentaires dans le cadre du traitement de ma candidature auprès des écoles préalablement fréquentées et j'autorise ces dernières à fournir les informations me concernant. **En cas de refus, nous vous demanderons des documents supplémentaires pouvant entraîner des délais dans le traitement de votre dossier.** Attention : Toute information erronée ou remise de document falsifié peut conduire au refus définitif d'admission, à l'annulation de l'immatriculation, respectivement l'exclusion de la HES-SO.

En soumettant ce dossier de candidature à la HES-SO, je certifie l'exactitude de toutes les données y figurant et j'accepte que celles-ci soient traitées dans le cadre de La Manufacture et de la HES-SO, dans le respect de la législation suisse sur la protection des données.

Lieu, date

Signature

Annexes

- Lettre de motivation
- CV
- Copie des titres et/ou attestations